

C'est à cause de la suppression de toute mention du mode d'instauration que je me trouve devant une difficulté et, par conséquent, en me fondant sur ce commentaire, je dois décider que la résolution modifiée serait en contradiction avec elle-même. Certes, on a atteint le but visé, et cela va dans le sens de toute la sympathie que j'ai montrée pour la position du député qui désire appuyer la motion mais qui, en même temps, est préoccupé par certaines des questions soulevées par le député de Grenville-Carleton, à savoir que les leaders à la Chambre pourraient se consulter pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'apporter des précisions à la résolution actuelle afin de dissiper ces inquiétudes.

Il convient certainement de préciser que tout comité dont j'assumerai la présidence veillera à tenir compte de toutes ces considérations avant d'envisager l'instauration de la télévision. Toutefois, en plus de ces consultations, je suis certain qu'il n'est pas nécessaire de préciser que, ayant examiné le texte de cette décision et les arguments invoqués au cours du débat, non seulement ces consultations pourront se dérouler dans le cours du débat, mais les autres députés sont libres de présenter des amendements qui viseraient au même résultat au cas où les consultations échoueraient.

● (1610)

M. Max Saltsman (Waterloo-Cambridge): Monsieur l'Orateur, en temps ordinaire je souscrirais volontiers à certains arguments de mes amis à ma droite au sujet de la nécessité de différer, d'examiner et non d'accepter simplement la résolution parce que la télédiffusion constitue une initiative historique d'importance. Toutefois, je me rends parfaitement compte de la gravité des événements au Canada à l'heure actuelle, ce qui me porte à croire qu'il est indispensable non seulement de télédiffuser nos délibérations, mais de procéder aussi rapidement qu'il est humainement possible de le faire.

La télévision est un moyen de communication qui accuse de nombreuses lacunes. Elle peut déformer, mais alors quel moyen d'information ne déforme pas la réalité? La télévision a une caractéristique particulière qui est de pouvoir s'insinuer partout. C'est un moyen d'atteindre la population différent de tous ceux que l'humanité a pu concevoir jusqu'ici et à une époque où notre pays risque un démembrement qui pourrait être provoqué par l'ignorance, l'incompréhension ou la méfiance d'une région du pays envers un autre, il importe que les Canadiens puissent voir directement ce qui se passe à la Chambre. Je suis persuadé que si les gens voyaient ce qui se passe à la Chambre des communes, ils en seraient rassurés, ils seraient fiers d'être citoyens de notre pays et tiendraient à le demeurer.

Les craintes qui ont été exprimées, bien que fondées, peuvent être surmontées, à mon avis. Quant à l'utilisation de la télévision, je suis tout à fait disposé à croire que M. l'Orateur traitera équitablement les députés, à en juger par la tradition d'équité des orateurs de la Chambre. Non seulement l'actuel Orateur de la Chambre, qui jouit d'une excellente réputation, mais ses prédécesseurs également ont honoré la Chambre de leur présidence. Il peut arriver à l'occasion que la présidence exerce ses fonctions d'une façon que nous rejetons; il est alors possible d'arriver à un accommodement. La Chambre est autonome; elle peut modifier les règles du jeu. Si nous estimons inacceptables certaines des choses qui se produisent à la Chambre, nous pouvons certes apporter des changements, tout

Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre

comme nous avons modifié la loi et le Règlement de la Chambre au fil des ans.

Le temps presse et nous devons agir. On a déjà beaucoup étudié la question de la télédiffusion des débats. Nous en avons beaucoup discuté et nous avons longuement pesé le pour et le contre d'une telle initiative. Il est toutefois tellement urgent d'assurer notre survie en tant que pays que nous devons passer à l'action.

J'ai dit hier soir à la Chambre que la télédiffusion ininterrompue de nos délibérations nous libérerait de l'emprise de la tribune de la presse. Il en est grand temps. Même si nous trouvons que la presse, la radio et la télévision font tout ce qu'elles peuvent, il n'en demeure pas moins qu'elles nous retransmettent les nouvelles après coup, que les informations sont tamisées et malheureusement très souvent frisent l'hystérie et l'hostilité. Nous devons reprendre ce pouvoir aux journalistes de la tribune. Certes, ils auront toujours un rôle à jouer. Les journalistes pourront continuer à interpréter; l'importance de leur rôle s'en trouvera peut-être même accrue, mais il faut autre chose que des interprétations. Il faut que les délibérations de la Chambre soient diffusées en direct.

La nouvelle loi électorale du Canada prévoit des fonds pour les campagnes électorales, et je crois que le même principe s'applique dans ce cas-ci. Ces fonds visaient à permettre aux gens de se porter candidat, indépendamment de leur appartenance politique. L'idée était de soustraire le financement des candidats aux puissants, de faire en sorte que les députés soient moins redevables à d'autres et puissent s'exprimer en toute liberté. C'est ce qu'il faut faire maintenant en ce qui concerne les media. Il faut soustraire les délibérations de l'emprise des media et les transmettre directement aux Canadiens.

Je parlais hier soir seulement d'un aspect des media. J'ai dit que le rôle des media était de rechercher les manchettes, de faire opposition et de s'opposer, presque par vocation, aux institutions. Cependant, il est un autre aspect des media qui est également important à l'heure actuelle. Hier soir, j'ai parlé surtout des media de langue anglaise. Maintenant, j'aimerais traiter des media de langue française. Les media anglais ont une certaine conception de leur rôle et, d'après ce que j'ai pu voir, les media francophones du Québec conçoivent le leur dans une optique presque entièrement séparatiste.

A mon avis, peu de gens ont fait davantage pour la division de ce pays que les gens qui travaillent dans les media au Québec; c'est pourquoi il est important, je dirais même vital, que la Chambre puisse s'adresser directement aux Québécois et les persuader de demeurer au sein de la Confédération, sans avoir à passer par toute la gamme de préjugés qu'on rencontre dans les media francophones. Les gens qui travaillent dans les media, qu'il s'agisse de la presse, de la radio ou de la télévision, ont parfaitement le droit d'être séparatistes, si c'est ce qu'ils désirent, et c'est en effet le cas, mais ils n'ont absolument pas le droit—et c'est pourtant ce qu'ils font constamment—de se servir de leur position pour influencer d'autres gens qui ne suivent pas la même tendance. Face à la situation critique dans laquelle se trouve le pays et à la rapidité des événements, il est frustrant d'essayer de trouver ce qu'il faudrait faire.